



Secrétariat Général

République Française

Commune de Villiers-sur-Orge

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 29/05/2026

ID : 091-219106853-20260504-DC_2026_033-DE



DÉCISION N° 2026-033

CONTRAT D'ABONNEMENT NOUVEAUX VOISINS AVEC LA POSTE

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2026-009 du 21 mars 2026, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU le contrat n°31000170449 d'abonnement Nouveaux Voisins avec la Poste ;

CONSIDÉRANT que les adresses des nouveaux habitants sont nécessaires pour les cérémonies de bienvenue et les statistiques de la Commune ;

CONSIDÉRANT que la Poste propose de communiquer mensuellement une liste d'adresses des nouveaux habitants au profit de la Commune ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de renouveler le contrat d'abonnement Nouveaux Voisins avec la Poste, qui arrive à échéance.

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPOUVER les conditions générales du contrat n°31000170449 relatif à l'abonnement Nouveaux Voisins entre la Commune de Villiers-sur-Orge et La Poste.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant du présent contrat se décompose comme suit :

- Un montant annuel de 145.00 € HT Extra Zone,
- Le téléchargement du fichier pour un montant annuel de 11.00 € HT Extra Zone,
- Une livraison mensuelle des adressages pour un montant unitaire de 0.83 HT. Ce prix unitaire sera multiplié par le nombre d'adressages transmis mensuellement par La Poste.

Les dépenses sont inscrites au budget communal des exercices 2026 et suivants.

Article 3 :

DE SIGNER le contrat n° 31000170449 avec La Poste.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Villiers-sur-Orge, le 04 mai 2026

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

